

LES AIDES DE L'ADEME AU BOIS ENERGIE POUR LES COLLECTIVITES

-

UNE LONGUE MARCHÉ ...

- Des aides depuis ...longtemps
- Des opérations pionnières après les chocs pétroliers
- Le plan bois énergie et développement local: le début d'un partenariat financier (1995)
- Le CPER
- Le fond chaleur du Grenelle

CE QUI EST AIDE

- Les études de faisabilité (obligatoires !)
- Les A.M.O.
- Les nouvelles chaudières avec ou sans réseau de chaleur
- La structuration de l'approvisionnement

LES DISPOSITIFS D'AIDES

- Un principe général: **l'analyse économique** à partir des éléments technico-économiques de l'étude de faisabilité

LE CPER

- **Un large partenariat: CG/CR/Europe/Ademe**
- **S'applique maintenant aux projets de moins de 100 TEP (450 à 500 t/an de bois)**
- **Une aide « à la carte » fonction de la rentabilité du projet (de 20 à 60 %)**
- **Les projets dont les temps de retour sur investissement sont trop petits ou trop grands sont exclus du dispositif**
- **Des moyens de l'Ademe en baisse depuis 2011**

LE FOND CHALEUR

- Réservé aux projets de plus de **100 TEP**
- Une opportunité financière supplémentaire en conservant le même partenariat
- Une grille de calcul comprenant 2 termes:
 - **L'aide à la production** de chaleur
 - **L'aide au réseau**
 - Des ajustements pour respecter les règles de l'encadrement communautaire, et une décote d'environ **5%** du prix de l'énergie livrée.

L'APPEL A PROJETS BCIAT

- National, pour les projets supérieurs à 1 000 TEP/an
- Uniquement pour secteurs industrie, agriculture, tertiaire
- Primés 2009: Saipol à Lezoux et Bonilait protéines à Saint Flour
- Primé 2010: MSD/Cofely (mais a abandonné)
- Pas de candidat auvergnat en 2011